



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL**

**PROCÈS-VERBAL
de la
séance ordinaire du jeudi 9 décembre 2021**

Président : M. Claude Verdon

Municipalité : M. Laurent Crampon (syndic), M. Eric George, M. Régis Widmer, Mme Eva Schultz

Excusée à la Municipalité : Mme Nathalie Philipona

Ouverture : 19h30

Appel : 37 membres présents

Excusés : 23 (Mme Bosilkovski, Mme Burnier, Mme et M. Clopath, Mme George, M. Juvin, Mme et M. Keller, Mme Marty, Mme Mesnard de Chal, Mme Mühlestein, M. Ruffieux, Mme et M. Salas Martinez, M. Schmidt, Mme Tinguely, Mme et M. Wehrlé, M. B. Weston, M. C. Weston, Mme et M. D. Weston, M. F. Widmer)

Nombre total de membres : 62 (60 + 2 assermentés)

Le quorum est atteint : 63% (soit 39 présences sur 62 membres)

Ordre du Jour :

1. Appel – Adoption du P.V. de la dernière séance
 2. Assermentations
 3. Rémunération des membres du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis n°9)
 4. Autorisation de vendre les actions de la Romande Energie (préavis n°8)
 5. Budget 2022 (préavis n°8)
 6. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 (préavis n°7)
 7. Informations de la Municipalité
 - Vision financière
 - Investissements futurs
 - Epuration
 - Travaux église
 8. Divers et propositions individuelles
-

Le quorum est atteint, le Président, Monsieur Claude Verdon, ouvre la séance à 19h30, salue l'assemblée et remercie la Municipalité de sa présence.

Le Président souligne une rectification de l'ordre du jour pour donner suite aux nouvelles mesures sanitaires imposées par le Conseil Fédéral : le passe sanitaire est devenu obligatoire pour assister à l'agape, à l'intérieur, à l'issue de la séance du conseil.

Le budget 2022 a été envoyé à chaque membre par courrier ou par email, selon les désirs de chacun et M. Verdon rappelle qu'il était également consultable sur le site www.bursinel.ch une semaine avant la date du Conseil.

M. le Président passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.
Le quorum est atteint à 63% et les membres du Conseil peuvent donc délibérer.

1. Le procès-verbal du 13 octobre 2021 est accepté à l'unanimité.

Rappel aux commissions :

Merci de transmettre vos rapports directement au Président du Conseil (par email : claudverdon@bursinel.ch) et si possible 5 jours avant la séance du Conseil au plus tard pour une meilleure préparation de ladite séance.

2. Assermentations

Sont assermentés Messieurs Thomas Egger et Juerg Schaub.

M. Egger habite la commune depuis 1999, M. Schaub depuis 2014. Ils n'ont pas pu être présents lors de l'installation des nouvelles autorités en mars dernier et souhaitent continuer leur fonction de conseiller sous la nouvelle législature 21-26.

Le Président donne lecture du serment aux intéressés qui promettent fidélité à la Constitution.

3. Rémunération des membres du Conseil et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 (préavis n°9)

M. le Syndic s'en tient aux conclusions du préavis n° 9 selon la nouvelle procédure votée.

M. Pierre Wavre, rapporteur de la commission des finances, fait la lecture de son rapport. Il soulève que la rémunération des membres du Conseil n'a pas été révisée depuis plus de 20 ans et ainsi la commission des finances juge opportun de réactualiser l'indemnité du Président et de la Secrétaire pour la bonne administration du Conseil, soit 1'300 CHF/an pour le Président et 1'500 CHF/an pour la Secrétaire.

Le niveau de rémunération de la Municipalité reste inchangé.

Le préavis n°9 est accepté à l'unanimité.

4. Autorisation de vendre les actions de la Romande Energie (préavis n°10)

M. Crampon lit les conclusions du préavis n°10.

M. Daniel George, rapporteur de la commission des finances, fait la lecture de son rapport. La valeur des actions de la commune oscille entre 450000 et 500'000 CHF. Cet argent permettrait de diminuer la dette de la commune à env. 5'300'000 CHF et ce afin d'assainir les finances communales.

Le Président remercie Monsieur George et ouvre la discussion.

Mme Michel demande combien de temps durerait ce mandat. On lui répond que c'est pour toute la législature.

M. Roland Widmer demande si la vente aurait lieu d'office ou uniquement en cas de nécessité. M. Crampon répond que oui, l'idée est de vendre ces actions qui datent et d'utiliser cet argent pour le CIDB sans augmenter la dette de la commune, d'où la nécessité.

M. Schaub demande si la commune a calculé le rapport de rendement de ces actions comparé aux intérêts d'un emprunt, actuellement bas.

M. Crampon répond oui mais le rôle de la commune n'est pas de spéculer. Elle propose cette stratégie de vente et d'utiliser maintenant cet argent pour le bénéfice d'un patrimoine financier et non pas administratif.

M. Eric Widmer rappelle que ces actions sont anciennes, elles ont été achetées par la commune dans les années 80, pour un montant de 9'000 CHF (360 x 25 CHF) et qu'aujourd'hui elles valent entre 450 et 500'000 CHF et que selon lui, c'est le moment opportun de les vendre et de profiter de cette manne qui sera extrêmement bien placée au sein de la commune et qui aidera les amortissements.

M. Thomas Egger pense au contraire que les actions liées à l'énergie vont monter et c'est ce que prédisent aussi les analystes financiers. Il faudrait donc attendre selon lui avant de les vendre et continuer d'investir dans les énergies.

M. Crampon précise que la commune n'est pas pressée de vendre mais aimerait profiter de cet argent disponible.

M. Vincent Burnier prend la parole et souhaite clarifier le message. Selon lui on ne doit pas se concentrer uniquement sur la plus-value qui a été faite historiquement par ces actions. Il rappelle que les emprunts n'ont en effet jamais été aussi aisés avec un taux d'intérêt faible et qu'ainsi il faudrait favoriser cette option avant d'envisager de vendre les actions de la Romande Energie. Si par contre la banque ne financerait pas le bien souhaité, alors la commune devrait vendre ses actions pour dégager du cash.

M. Littman insiste sur le fait qu'il faut vendre ces actions et rembourser la dette communale car l'auto-financement de la commune est actuellement mauvais. C'est l'avis de la commission des finances.

M. Roland Widmer prend la parole et rappelle qu'il s'agit là d'autoriser la Municipalité à vendre ou garder ses actions. Il faut faire confiance à la Municipalité.

M. Pierre Wavre précise que dans le rapport de la commission c'est la diminution de la dette qui est mise en avant, c'est là son but et il ne faut pas l'oublier car tout est lié dans une demande d'emprunt.

M. Le Président passe au vote de l'assemblée.

Le préavis n°10 est approuvé à la majorité (4 abstentions).

5. Budget 2022

M. Le Président annonce qu'il y a deux rapports sur le préavis n°8 concernant le budget communal 2022. Il passe d'abord la parole à M. le Syndic qui lit les conclusions du préavis n°8.

M. Laurent Crampon demande à l'assemblée d'accepter le budget tel que présenté.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Eric Widmer, demande également aux conseillers d'accepter le budget tel que présenté. Il rappelle que le but de la commune pour 2022 est de réduire les investissements et de favoriser les amortissements.

M. le Président passe la parole à M. Littman pour son rapport de minorité en lui demandant d'être le plus concis possible et de ne pas faire d'amalgame avec d'autres sujets.

M. Bruce Littman présente son rapport de minorité à l'assemblée. Selon lui, le budget 2022 présente une erreur fondamentale : il ne tient pas compte de l'amortissement obligatoire de la résidence Cosendai sur 30 ans, qui rajoute un montant de 70'000 CHF aux charges à payer dès 2022 (sur hypothèque RC). Ainsi le budget devient négatif. Il rappelle le préavis n°7 de 2019 qui n'aurait pas été suivi. La Municipalité a délibérément ignoré ses instructions. Et cet amortissement doit figurer selon lui dans le budget 2022.

M. le Syndic répond à M. Littman et à l'assemblée par une présentation powerpoint d'information au Conseil.

Il rappelle que nous ne reviendrons pas sur le préavis n°7 de 2019 car il a été voté et il est légal.

Il souhaite parler d'état d'esprit : on ne peut pas travailler sans confiance ! Et pour établir une relation de confiance, il faut travailler en toute transparence ; ce qui a été fait en fournissant tous les documents nécessaires au bon travail des commissions.

Point-clé : il faut distinguer le patrimoine administratif du patrimoine financier.

Le patrimoine administratif, selon la Loi sur les communes, c'est par exemple le bâtiment communal, l'école, un parking, les routes (ce qu'on ne peut pas vendre) : et c'est ce patrimoine qu'on a l'obligation d'amortir sur 30 ou 100 ans.

Le patrimoine financier, c'est par exemple la Résidence Consendai, ou la cave (anciennement) Uvavins, le CIDB : et là la loi dit qu'il n'y a pas d'obligation d'amortir sur 30 ans. L'amortissement est planifiée de sorte de ne pas laisser de grosses dettes sur nos futures générations et c'est exactement ce que la commune a comme objectif.

Estimatif de patrimoine financier de la commune (sans compter la cave):

- Résidence Cosendai : 5'500'000 CHF
- L'Auberge : entre 3 et 4'000'000 CHF

Donc rien que sur ces deux bâtiments la commune couvre largement la dette actuelle. Elle n'est donc pas du tout en danger.

La Municipalité refera le point au premier semestre 2022, lors du prochain Conseil, sur l'état final des finances Cosendai, notamment sur l'amortissement de l'emprunt contracté, mais il n'y a pas d'urgence. Il faudra aussi constituer un fonds de rénovation, mais qui n'a pas lieu d'être dans le budget 2022.

M. Eric Widmer prend la parole et appuie la Municipalité. Il déplore le manque de confiance de Monsieur Littman et ses paroles qu'il juge outrageantes pour ses collègues. Il rappelle que Mme la Préfette contrôle les comptes communaux ainsi que la fiduciaire. La Municipalité n'agit pas seule. Il répète que la commune a le double de sa dette en capital, la situation financière globale est même très bonne.

Et n'oublions pas qu'une commune ne se dirige pas exactement comme une entreprise, il n'y a pas que le « business » qui compte, il y a aussi le social, l'entretien des routes, des bâtiments et la préservation d'un esprit rassembleur (les fêtes, les aînés, etc).

M. Burnier demande un éclaircissement sur le point du budget 21.400.1 impôt PP sur la fortune, auquel lui répond M. Crampon avec un calcul de moyenne sur les dernières années et il mentionne qu'un fort contribuable a quitté la commune, ce qui explique la différence de 600'000 à 800'000 CHF.

Il n'y a plus d'autres questions ni remarques.

Ayant entendu les deux rapports, M. Le Président demande le vote sur le budget 2022 tel que présenté sur le préavis n°8.

Le préavis n° 8 est approuvé à la majorité (2 oppositions, 1 abstention).

6. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026 (préavis n°7)

M. Crampon lit les conclusions du préavis n°7.

Pour la législature 2021-26, la municipalité fixe les valeurs suivantes :

- Plafond d'endettement 7'174'733 CHF
- Plafond de risque pour cautionnement et autre engagement 3'400'000 CHF (ENJEU, ORPC)

Le rapporteur de la commission des finances, M. Eric Widmer, lit son rapport.

Il rappelle qu'il y a un taux d'endettement maximal mais le but n'est pas de s'en servir.

La note d'appréciation (mauvaise) donnée par le canton est accablée par l'emprunt de la résidence Cosendai. La COFIN souhaite rassurer les conseillers. Cette note pourrait être améliorée en vendant des appartements mais ce n'est pas du tout à l'ordre du jour. La commune préfère rembourser une partie de sa dette en vendant les actions de la Romande Energie.

M. Le Président ouvre la discussion, tel n'est pas le cas.

Le préavis n°7 est accepté à l'unanimité

7. Informations de la Municipalité

- Vision financière
- Investissements futurs
- Epuration
- Travaux église

M. Laurent Crampon fait part de ses visions pour le futur (pour les 5 prochaines années) :

- Finaliser le Pacom dans les meilleures conditions possible – juin 2022 (recevoir chaque propriétaire touché)
- Finaliser le projet CIDB – mai-juin 2023
- Renforcer la marge d'autofinancement de la commune
- Continuer à amortir les routes et le parking (obligatoire)
- Peut-être baisser la dette de la cave (s'occuper de son amortissement)
- Fixer le plan d'amortissement de la Résidence Cosendai
- Entretien notre beau village
- Garder et maintenir l'état d'esprit de bienveillance au sein de la commune
- Garder de bons contacts avec la commune de Dully
- renforcer les liens avec les 11 communes avoisinantes à travers ENJEU, dont l'association sera présentée prochainement plus en détails auprès des conseillers avec tous les investissements pour nos enfants.

M. le Syndic précise que nous parlerons des travaux de l'église au prochain Conseil, comme Mme Philipona, en charge du dicastère, est absente.

8. Divers et propositions individuelles

M. Roger Michel Blanchard prend la parole et souhaite parler des places de parc sous le Pont, côté gare sud. Il rappelle qu'un règlement a été écrit il y a quelques années concernant le parcage des voitures. Il faut être habitant de la commune et avoir un véhicule immatriculé pour obtenir un macaron. Il souhaite que le nouvel exécutif en place pour cette législature 21-26 fasse un peu plus attention au respect de ce règlement car actuellement, il remarque plusieurs infractions, notamment concernant le parcage de plusieurs bateaux qui ne sont pas des véhicules immatriculés.

Il suggère à la commune de regrouper tous les bateaux vers le hangar communal par exemple au lieu de les laisser sur le parking sous le Pont.

Mais selon lui il n'a jamais été question que Bursinel ait une marina au sein du village.

Mme Eva Schultz remercie M. Blanchard pour son intervention et lui garantit que ce point sera mis à l'ordre du jour prochainement lors d'une séance de municipalité.

M. Vincent Burnier questionne l'adhésion de Bursinel à l'UCV (union des communes vaudoises) comme elle fait déjà partie de l'AdCV (Association de communes vaudoises).

M. Crampon répond que l'UCV couvre 92% des communes soit davantage que l'AdCV et que c'est grâce à elle que la commune a accès à de nombreuses formations.

L'UCV a plus de services et de compétences que l'AdCV.

M. Roger Michel Blanchard propose un contrôle plus régulier des zones de stationnement. Il note qu'il y a de nombreuses voitures mal parkées le samedi soir et le dimanche matin au centre du village. Est-ce que la police pourrait amender comme elle le fait en semaine ?

Mme Marie-Lise Larpin demande pourquoi l'électricité n'est pas rétablie à la fin du chemin du Lignage car il manque une lumière.

M. Eric George, municipal, souligne la pertinence de ce point mais l'architecte responsable n'a pas encore le plan définitif du quartier pour procéder à cette réparation.

Mme Silvia Corpataux demande si une protection pourrait être prévue le long du chemin piéton qui borde les voies ferrées.

Le syndic, M. Crampon, lui répond que les CFF ne rentrent pas en matière sinon ils devraient le faire le long de toutes les voies.

M. Yan Muller demande alors quelles conditions il faudrait remplir pour que les CFF prennent la demande en considération, car d'autres communes, comme le Vernay, dispose de protections le long de son chemin pédestre le long des voies. Il y a donc certainement des arguments qui font qu'un tronçon soit protégé.

Monsieur Roger Michel Blanchard renchérit et propose de faire pression sur les CFF en signant une pétition, qui rallierait certainement la majorité des habitants de Bursinel.

Monsieur Thomas Bettems acquiesce.

Mme Silvia Corpataux demande l'installation d'une poubelle à l'arrêt de bus du Château, car aujourd'hui elle fait défaut à cet emplacement.

M. Eric George lui répond qu'il va s'en occuper.

M. Marc Dutoit réactualise le problème du passage sous voies à Bursinel en affirmant qu'on ne peut toujours pas le prendre avec des poussettes.

M. Eric George répond que deux propositions ont été faites aux CFF et que c'est en cours.

Mme Marie-Lise Larpin propose également l'ajout d'une poubelle dans l'abri de bus « gare sud ».

Mme Eliane Monnard demande s'il existe une Jeunesse à Bursinel.

M. Régis Widmer, municipal, lui répond qu'elle a été dissoute en 2015 par manque de monde mais qu'avec 5 membres, il serait possible de la réactiver.

M. Eric George prend la parole pour informer les conseillers d'un projet d'une nouvelle station d'épuration.

M. Joseph Carchedi remercie la Municipalité pour les beaux éclairages de Noël.

Mme Patricia Brovarone remercie la Municipalité pour l'offre des sapins de Noël.

M. Marc Dutoit remercie la Municipalité pour le bon envoyé à chaque habitant pour profiter d'un repas de chasse à l'Auberge communale.

Le Président remercie les conseillers pour leur participation à l'assemblée et lève la séance à 21h03.



M. Claude Verdon
Président



Mme Julie Gaillard
Secrétaire